

Éditorial

N° 47 / Juillet 2019

Tout un réseau unis pour les familles

Notre réseau est constitué de l'Unaf, de 99 Udaf, de 13 Uraf et de 70 mouvements familiaux. Il est implanté localement avec près de 6 500 associations familiales et regroupe plus de 600 000 familles adhérentes. Dans sa mission institutionnelle auprès des pouvoirs publics, l'Unaf est le porte-parole officiel des 18 millions de familles vivant sur le territoire national, métropole et territoires ultra marins.

Cette force unique travaille au quotidien pour défendre les intérêts des familles.

Grâce à son pluralisme et à sa grande diversité, notre réseau assure une représentation très large des familles, quelles que soient leur mode de vie, leurs origines sociales et culturelles ou leurs opinions.

Cette grande diversité se retrouve à la conférence nationale des mouvements, qui réunit l'ensemble des acteurs associatifs de l'Unaf dans une instance de concertation et d'information où les sujets de débat et d'échanges sont choisis à l'initiative des participants.

Lors de l'assemblée générale de l'UNAF, rendez-vous annuel du réseau, les mouvements sont invités à s'exprimer. Cette année, à Reims, ils ont choisi de le faire sous une formule plus dynamique et plus interactive en s'inscrivant dans le thème de l'assemblée générale : « Démocratie participative et place des corps intermédiaires ». Sous la forme d'un débat, notre animateur les a ainsi invités à s'exprimer autour de deux questions : Comment vos associations recueillent l'expression des familles pour les transformer en revendication et quelles sont les 3 principales revendications des familles que vous représentez.

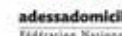
L'expérience est réussie puisque l'assemblée a découvert en quelques minutes, le très riche capital d'actions, que les mouvements familiaux, membres de l'Unaf, anime au quotidien sur les territoires, pour les familles. Les contributions écrites à ce débat sont d'ailleurs jointes à cette lettre, dans la rubrique « expression des mouvements à l'assemblée générale 2019 ».

Permettez-moi de remercier, à cette occasion, les acteurs de cette très belle démonstration qu'ils soient bénévoles dans l'un des mouvements ou salariés de l'Unaf, en charge de l'animation de la conférence des mouvements.

L'Unaf et les mouvements familiaux ont su montrer qu'ils étaient « Unis pour les familles ».

Patrick CHRETIEN

Président de la Conférence des Mouvements



SOMMAIRE

DES CONTRIBUTIONS DES MOUVEMENTS

n° 47

- Mouvements familiaux à recrutement général

Conseil National des Associations Familiales Laiques	5
Familles Rurales	6

- Mouvements familiaux à recrutement spécifique

APF France Handicap	7
Association des Familles du Personnel de la Banque de France	8
Enfance et Familles d'Adoption	9
Fédération Jumeaux et Plus.....	10
Fédération des Associations de Conjoints Survivants et Parents d'orphelins	11
Fédération Nationale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs.....	12
Union Nationale ADMR	13

- Organismes associés

CLER Amour et Famille	14
SOS PAPA.....	15
Syndicat National des Familles Monoparentales	16
Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité.....	17

- Interventions des mouvements nationaux à l'Assemblée Générale de l'Unaf 21 à 53



CNAFAL

(Conseil National des Associations Familiales Laïques)

19 rue Robert Schumann – 94270 Le Kremlin Bicêtre

Tel : 09.71.16.59.05

Site : www.cnafal.org

Courriel : cnafal@cnafal.net

1. Une Assemblée générale qui trace des jalons pour l'avenir



Cette [Assemblée Générale](#) qui s'est tenue au siège du Secours Populaire, a rendu un hommage appuyé à Julien Lauprêtre, ce grand dirigeant de la solidarité qui vient de décéder.

Nous continuerons à mener ce combat qui fut le sien avec les militants du Secours populaire et avec d'autres militants de la solidarité pour une société plus humaine. C'est le choix réaffirmé du CNAFAL, association liant le combat social au combat laïque

2. La défense des familles passe par celle de leur pouvoir d'achat

Avec l'ADEIC, autre association de consommateurs, le [CNAFAL se mobilise contre les augmentations du prix de l'électricité](#) et pour le blocage du prix des carburants.

Nous ne lâcherons rien.



3. L'intervention du CNAFAL à l'Assemblée générale de l'UNAF et mobilisation aujourd'hui et à la rentrée de septembre

La défense de l'hôpital public passe par la solidarité avec les urgentistes en lutte.



Nous avons débattu avec les autres mouvements lors de l'Assemblée générale de l'UNAF le 22 juin et [voici notre intervention](#) :

A la rentrée nous allons, avec le mouvement social, participer à de nombreuses mobilisations et notamment contre les expulsions et pour le droit au logement...

C'est une urgence sociale.





Fédération nationale
Familles Rurales
7, cité d'Antin
75009 Paris

1 - Information sur une action forte du mouvement.

La fédération nationale Familles Rurales a signé le 4 juin dernier une convention de partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse pour la phase pilote du "Service National Universel". Selon les termes de la convention, Familles Rurales participera aux réflexions en matière de formation, de production de contenus et de reconnaissance des compétences acquises par l'engagement. Le Mouvement contribuera également aux travaux de déploiement et de mise en œuvre du Service National Universel.

2 – Information sur un événement passé (assemblée générale, colloque ou congrès ...)

Ruralisons ! : une journée pour changer les regards sur la ruralité

Avec l'AMRF, Nouvelles Ruralités, l'Union Nationale des MFR et l'UMIH, la fédération nationale Familles Rurales a co-organisé le 4 juin dernier à Paris, RURALISONS ! Une journée de réflexions, de débats et de création de liens pour préparer un monde tourné vers l'avenir, avec et par la ruralité. 680 personnes étaient présentes avec la volonté de "marquer l'écosystème parisien des décideurs, en montrant que la ruralité est bien présente et active". La journée s'est conclue avec l'annonce de la création du Parlement Rural Français et la présentation de 12 propositions concrètes des organisateurs, acteurs économiques, politiques et associatifs du monde rural. Retrouvez les propositions sur www.famillesrurales.org

3 – Information sur des événements à venir.

Appel à initiatives Rural Innov'

Le Fonds de dotation de Familles Rurales RURAL MOUV qui soutient des projets innovants en réponse aux défis auxquels sont confrontés les territoires ruraux, lance son premier appel à initiatives « Rural Innov' ». L'ambition est de faire émerger des projets innovants apportant une réelle plus-value et en capacité de se pérenniser dans le temps, de lancer des expérimentations et de susciter de nouveaux partenariats. Les projets doivent s'inscrire dans les thématiques suivantes : transition numérique, transition écologique, innovation sociale. **Date de limite de dépôt des dossiers : 31 août 2019.**

1- Action forte : LA CARAVANE APF France handicap « EN ROUTE POUR NOS DROITS »



Les militant.e.s APF France handicap ont ouvert la mobilisation en manifestant à Strasbourg devant le Parlement européen pour la terminer le 14 mai dans les rues de Paris. 4 itinéraires, 24 villes, 22 minibus, 5 thématiques ont convergé vers Paris aux départs de Rennes Strasbourg, Grenoble et Montpellier pour finir place de la République. Les 5 thématiques : Exercer ses droits fondamentaux, Pouvoir se loger, Bénéficier de ses propres ressources, Être autonome et Se Déplacer. Des conférences sur les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, de leurs aidants familiaux et de leur famille ont été organisées aux étapes. La raison : des engagements non tenus et un manque criant de prise en compte des besoins des personnes concernées. Reçus par la conseillère sociale de l'Élysée, nos porte-paroles ont déposé les 27 000 signatures recueillies tout au long de la caravane, demandant le respect et l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap et leurs proches, via [notre lettre ouverte à Emmanuel Macron](#).

2- Évènement passé: DROITS DES FEMMES, NOTRE PLAIDOYER APF France handicap



Historiquement, les femmes et les personnes en situation de handicap sont objets de nombreux préjugés, font partie des populations dominées et sont victimes de discriminations dans tous les domaines de la vie.

Être femme et être en situation de handicap constitue une double discrimination et engendre des difficultés spécifiques. Considérant qu'en France, les problématiques spécifiques des femmes en situation de handicap sont les grandes oubliées des politiques publiques, APF France handicap a publié un plaidoyer : "**Femmes en situation de handicap : stop aux stéréotypes, aux inégalités et aux violences**". Un plaidoyer porté par l'ensemble des femmes et des hommes de l'association.

À lire : <https://www.apf-francehandicap.org/femmes>

3- A venir : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION NATIONALE DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE (CNPFF)



Le renouvellement de la Commission nationale politique de la famille (un groupe national de parents d'enfants en situation de handicap (GNP), un groupe national de parents en situation de handicap (GPH) et un groupe national de proches de personnes en situation de handicap) est en cours. Elle sera installée par le Conseil d'Administration fin juin et se réunira dès septembre.

La CNPF participe activement à la définition des orientations politiques de l'association. Elle porte en effet auprès du Conseil d'Administration et de la Direction générale les points de vue, les interrogations, les préoccupations et les propositions des familles et des proches. Grâce à son ancrage local, la Commission nationale politique de la famille porte des revendications issues du terrain et des personnes directement concernées et permet ainsi la prise en compte de la dimension familiale du handicap.



AFBF

Association des Familles du Personnel de la Banque de France
85-1663AFBF - 75049 Paris Cedex 01
01 42 92 30 18
www.associationdesfamilles.org
1663-ut@banque-france.fr

Information sur un événement passé (assemblée générale, colloque ou congrès ...)

L'Assemblée Générale de l'AFBF s'est tenue le 18 juin 2019. Elle a permis d'évoquer des actions fortes de l'association, tels l'inauguration de nouveaux locaux en mars et le succès grandissant des conférences trimestrielles à destination des agents de la Banque de France. Ces conférences ont abordé des sujets aussi variés que la pédagogie positive, ParcoursSup, le burn-out parental et la toxicomanie.

Elles ont été animées par des intervenants d'horizons différents : Ecole des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France, Psychologue et conseillère d'orientation spécialisée, représentant de la Brigade des Stupéfiants de Paris.

Les prochains thèmes proposés sont les troubles « Dys » et l'orientation scolaire, programmés en octobre et en novembre 2019.

L'association a également mené, comme elle le fait tous les ans, une campagne d'attribution de dons destinée à aider des adhérents rencontrant des difficultés ou à récompenser un parent méritant (sur présentation du dossier par une assistante sociale ou par un administrateur). Elle verse en outre différentes prestations liées à la naissance ou au mariage de l'enfant d'un adhérent (ou au décès de ce dernier) et participe aux honoraires d'un bilan d'orientation.

Une politique active de communication et de présentation de l'association a par ailleurs permis de combler le léger déficit d'adhérents engendré par les décès ou par des départs à la retraite qui donnent parfois lieu à une résiliation de l'adhésion. L'AFBF s'efforce à ce propos de mettre en lumière les liens qui l'unissent à l'UNAF et l'UDAF 75, qu'elle souhaite développer grâce à une plus grande coopération. Elle s'attache aussi à rappeler aux adhérents, nouveaux ou démissionnaires, que leur adhésion a une influence considérable sur le rôle et sur le poids de l'UNAF auprès du Gouvernement.

En outre, et afin de renforcer l'information des adhérents, une avocate spécialisée en droit de la famille dont la première consultation téléphonique est prise en charge par l'association a proposé de rédiger des articles juridiques dans la Lettre des Familles publiée tous les trimestres.

Enfin, la bibliothèque a été étoffée grâce à l'achat de plusieurs ouvrages plus actuels sur la pédagogie positive, le burn-out parental, la dyslexie, la séparation, l'adoption, le guide des familles recomposées et des grands-parents ou l'art de vieillir dans la joie.



Enfance & Familles d'Adoption

221 rue La Fayette, 75 010 Paris

Tel. : 01 40 05 57 70

Fax : 01 40 05 57 79

www.adoptioneafa.org

secretariat.federation@adoptioneafa.org

La fédération EFA auditionnée par la mission parlementaire sur l'adoption

Dans le cadre de la concertation sur la protection de l'enfance, le secrétaire d'État à la protection de l'enfance, Adrien Taquet, a confié une mission sur l'adoption à Corinne Imbert, sénatrice (LR), et à Monique Limon, députée (LREM). Ces dernières ont pour mission de dresser un état des lieux de l'adoption en France, d'identifier les freins à l'œuvre et les bonnes pratiques en vue d'établir des recommandations – qui devront être rendues en juillet – afin d'améliorer le système actuel. EFA a été auditionné par les deux parlementaires le 24 avril.

www.adoptioneafa.org

L'adoption des enfants porteurs de pathologie ou de handicap : un nouveau guide EFA



S'il n'est pas aisé de se projeter sur l'acceptation d'un handicap ou d'une maladie de l'enfant, les rencontres et les échanges avec d'autres familles, avec des OAA, avec des acteurs sociaux permettent de faire évoluer son projet d'adoption tout en respectant ses propres limites ainsi que ses capacités personnelles et matérielles. Ce nouveau guide vient à son tour, un peu comme une « boîte à outils », apporter des éléments de réflexion et de « décryptage ». Clair, accessible et aéré, il est basé sur le témoignage de neuf familles. En complément de chaque témoignage, il propose également des éclairages de professionnels sur différents aspects (médicaux, psychologiques, sociaux...) ainsi que des propositions de ressources (livres, revues, films...).

L'adoption d'enfants porteurs de pathologie ou de handicap, EFA, coll. Les guides pratiques d'EFA, 2019

Gratuit, ce guide est disponible dans toutes les associations départementales d'Enfance & Familles d'Adoption.

Un stage de réflexion pré-agrément à Nîmes les 24 et 25 août



Les associations départementales EFA organisent à l'intention des candidats à l'adoption des réunions d'information sur l'ensemble du territoire. Cette offre d'échanges et de rencontres est complétée par un stage de réflexion pré-adoption les 24 et 25 août à Nîmes à destination des couples ou des personnes célibataires qui envisagent d'adopter un enfant en France ou à l'étranger. Ce stage est ouvert à toute personne s'engageant ou déjà engagée dans une procédure en vue de

l'agrément, son but n'est pas d'y « apprendre les bonnes réponses », mais d'y acquérir des clés d'analyse et des outils. Son animation est assurée par un médecin, une psychologue et un responsable d'association, ayant tous une expérience professionnelle et associative de l'adoption (suivi des enfants, accompagnement des parents, implications institutionnelles, formations).

Informations sur : www.adoptioneafa.org

1. Information sur une action forte : Les 40 ans du Mouvement



1979-2019, 40 ans au service des familles 40 ans de combats pour améliorer la vie des familles et faire reconnaître les spécificités des familles de multiples.

Les victoires du mouvement Jumeaux et plus comme l'allongement du congé maternité et du congé paternité, l'alignement du nombre d'allocations pour jeune enfant sur le nombre d'enfants nés, la reconnaissance d'utilité publique pour la Fédération, la création de notre Comité scientifique et l'élaboration de recommandations des pratiques cliniques sur le suivi des grossesses gémellaires avec la Haute Autorité de Santé, les auditions à l'Assemblée Nationale, au Sénat et dans les ministères sur tous les projets de réforme touchant à la politique familiale, lui ont permis de rejoindre le cercle privilégié des 50 partenaires de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Mais les besoins des familles restent considérables et nos projets sont ambitieux :

- ✓ Intensifier nos actions en faveur de la prévention de la prématurité comme levier essentiel de prévention du handicap.
- ✓ Élargir nos domaines de réflexion, avec la collaboration de notre Comité scientifique, par l'étude d'une nouvelle phase du développement des multiples, l'adolescence, et porter une attention particulière à la santé des mères.
- ✓ Participer, aux côtés du Pr Ville, à la mise en place en France d'une étude permanente sur les causes et l'évitabilité des morts in utero de jumeaux.

Alors mettons ensemble le cap sur 50 ans d'un très beau Mouvement pour que Jumeaux et Plus demeure tourné vers l'avenir, dynamique et militant, à la hauteur des attentes des familles.

2. Information sur un événement passé : Le 2 juin, fêtons ensemble Jumeaux et Plus.

Soleil radieux partout en France, le 02 juin, pour fêter avec les familles les 40 ans de Jumeaux et Plus à l'invitation des associations départementales. Rencontres et manifestations organisées au plus près des familles sur les territoires : convivialité, partage d'expériences, pair-aidance à l'honneur.

Un anniversaire pour et avec les familles, près de chez vous.

Merci aux bénévoles pour leur dynamisme communicatif.

Sans eux, rien ne serait possible !

Des tote bags anniversaire aux couleurs de Jumeaux et Plus sont proposés aux familles pour l'occasion, disponibles dans toutes les associations départementales.



3. Information sur un événement à venir

En point d'orgue de cette année anniversaire, le 16 novembre 2019, à Paris, les Journées nationales de la Gémellité réuniront bénévoles, membres du Comité scientifique et partenaires institutionnels autour des 40 ans du Mouvement au Muséum d'Histoire Naturelle. Conférences et tables-rondes se succèderont pour engager la réflexion des 10 prochaines années. Surprises et convivialité seront au programme.



Fédération des Associations de Conjoint(e)s Survivants et Parents d'Orphelins

FAVEC

28 place Saint Georges

75009 PARIS

tél. : 01 42 85 18 30

Site internet : www.favec.org

Adresse courriel : info@favec.org

1 - Information sur une action forte du Mouvement

Le site internet de la FAVEC, devenu obsolète, a été mis au gout du jour.

Nous devons, si nous voulons de nouveaux adhérents, communiquer et élargir notre public, et être plus présents sur les réseaux sociaux.

2 - Information sur un événement passé

▪ Rencontre des Président(e)s et Assemblée Générale du 15 mai 2019 à Paris

Le matin, 48 associations départementales étaient présentes.

Une présentation du nouveau site internet de la FAVEC était au programme. Elle avait pour but de dévoiler une nouvelle stratégie de communication : comment se faire connaître autrement, comment se servir des outils digitaux, comment appréhender et s'investir avec de nouvelles cibles et découvrir de nouveaux services offerts aux adhérents.

L'après-midi, en Assemblée Générale qui célébrait les 70 ans de la FAVEC, toutes les informations sur les activités et la gestion de la FAVEC ont été données aux président(e)s d'associations.

Le soir, un dîner-spectacle au Paradis Latin était prévu. Très belle soirée, appréciée de tous les participants.

3 - Information sur un événement à venir

▪ Formation des Responsables départementaux

Dès que des nouveaux responsables départementaux seront élus et en feront la demande, une formation leur sera consacrée afin de leur rappeler les différents points du fonctionnement d'une association Loi 1901 affiliée à la FAVEC.



FEDERATION ANPEDA

37,39 rue Saint Sébastien 75001 PARIS

Téléphone : 01 43 14 00 38

Télécopie : 01 43 14 01 81

Site internet : www.anpeda.fr

Adresse courriel : anpeda@wanadoo.fr

1 – Information sur un événement passé (assemblée générale, colloque ou congrès ...)

L'assemblée générale de l'ANPEDA a eu lieu le 11 mai à Paris.

Outre la tenue statutaire, l'AG a étudié les déclarations du Ministre de l'Éducation nationale sur l'école de la confiance.

A propos de la circulaire du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants handicapés, l'ANPEDA fera remarquer qu'au-delà de la rééducation orthophonique et le soutien scolaire, les tout jeunes enfants sourds ont besoin d'aide humaine pour s'assurer qu'ils ont bien compris les consignes.

2- Information sur des événements actuels

Au moment où tous les mouvements déplorent le peu de recrutement de bénévoles actifs pour assumer les représentations, nous sommes heureux de saluer la naissance d'UNANIMES, mouvement qui regroupera toutes les associations de la population sourde de France.

L'ANPEDA y compte deux membres délégués dont le président de l'ANPEDA. Deux suppléants seront également nommés.

UNANIMES, dont le règlement intérieur est à l'étude, aura la charge de représenter l'ensemble des membres auprès des Pouvoirs Publics.

3-Information sur des évènements à venir

L'action pour sensibiliser tous les professionnels à la détresse psychologique de la population sourde est toujours maintenue et poursuivie.

Les parents de l'ANPEDA saluent l'action de leurs enfants devenus adultes.

Suite à la mort par cancer d'un sourd, une association portant son nom, l'association François Giraud, a été créée car ce patient a été victime de manque d'information et de communication.

Elle a pour but d'informer et de sensibiliser la population sourde à cette maladie.

Vous pouvez visualiser son site sur internet.



ADMR Union nationale

184A rue du faubourg Saint-Denis

75484 Paris Cedex 10

Tél : 01 44 65 55 55

Fax : 01 44 65 55 56

www.admr.org

Accompagnement de jeunes migrants : la solidarité en action

L'accompagnement des familles fait partie de l'ADN de l'ADMR. C'est du reste autour du soutien aux familles et de la création d'emploi local qu'est né le Mouvement ADMR dans l'immédiat après-guerre. 75 ans plus tard, notre réseau porte les mêmes valeurs, tout en s'adaptant aux évolutions de notre société et de notre monde.

Des Techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) de l'ADMR du Cher participent, aux côtés de deux autres associations, à un dispositif de prise en charge de jeunes migrants isolés. Une expérience qui illustre la spécificité du métier de TISF en matière d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et les valeurs de solidarité et d'universalité portées par le réseau ADMR.

Pallier le manque de famille

Ces dernières années, le nombre de « mineurs non accompagnés » (MNA), autrement dit des mineurs étrangers quittant leur pays sans être accompagnés de leur famille, n'a cessé d'augmenter. Fuyant des zones de conflits ou une situation économique dégradée, ils font de longs et difficiles voyages, dont les conditions nous sont souvent relayées par les médias, pour arriver notamment en France. Depuis 2013, c'est aux conseils départementaux, et plus spécifiquement aux services d'Aide sociale à l'enfance (ASE) qu'il revient de les prendre en charge. Le plus souvent, cette mission est déléguée à des associations.

C'est dans ce cadre que les TISF ADMR interviennent auprès de jeunes voire très jeunes migrants pour, en quelque sorte, pallier l'absence de leur famille.

Apporter soutien et conseils

Avec ceux qui vivent au foyer ou en logement diffus, l'accompagnement des TISF se concentre sur les actes de la vie quotidienne, comme gérer leur budget, adopter de bonnes attitudes alimentaires, veiller au bon entretien du logement et à l'hygiène, mais aussi les aider dans leurs démarches et les informer sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre... D'une manière générale, la mission des professionnelles de l'ADMR est de sécuriser leur quotidien et faciliter leur intégration.

Un accompagnement nécessaire et structurant pour les jeunes migrants, enrichissant autant pour eux que pour les TISF qui sont à leurs côtés. L'intégration des TISF au sein du dispositif d'accueil et d'accompagnement des mineurs non accompagnés a ainsi contribué à souligner la ressource de leur métier et renforcer leur engagement.



Cler Amour & Famille

65 bd de Clichy 75009 Paris

01 48 74 87 60

www.cler.net

cler@cler.net

1 - Information sur une action forte du mouvement

- Formations Éducation à la vie 160 H et Conseil conjugal et familial 480 H agréées par l'État
- Développement de la formation à destination des parents et équipes éducatives : formations à l'écoute et à la relation d'aide, et « *Accompagner les jeunes sur les questions affectives, relationnelles et sexuelles* ».
- Partenariat avec les AFC pour des vidéos à destination des parents sur des thèmes liés à l'éducation affective, relationnelle et sexuelle : [Le cours de la vie](#)
- Développement de la session de 4 jours pour couples en difficulté : « Aimer mieux », animée par des conseillers conjugaux et familiaux du CLER : [Clip vidéo Aimer mieux](#)
- Développement du week-end « [Mieux communiquer en couple](#) », animée par Jean-Claude Robert, conseiller conjugal et familial.
- Développement du week-end « [Vivre en couple aujourd'hui](#) », animé par Elizabeth Gailly, conseillère conjugale et familiale.
- Développement du parcours d'un an « [Etre Parent aujourd'hui](#) » : pour acquérir des repères éducatifs et parcours d'un an : « [Vivre en couple](#) », animée par des conseillers conjugaux et familiaux du CLER.

2 – Information sur un événement passé (assemblée générale, colloque ou congrès ...)

- Session « [le couple face à la retraite](#) » - 15 et 16 mai 2019

3 – Information sur des événements en cours et à venir.

- Cycles de formation 2019 « Education à la vie » (160h sur 1 an), « Conseil Conjugal et Familial » (480 h sur 2 ans), Moniteur en planification familiale naturelle (70h sur 1 an)
- Session pour les jeunes 17-22 ans : « [Oser être soi](#) » - 15 au 20 juillet 2019
- L'assemblée générale annuelle du CLER se tiendra le 15 juin 2019



SOS PAPA

Adresse : 84, boulevard Garibaldi-75015

Téléphone : le président : 0689057874

Site internet : www.sospapa.net

Adresse courriel : president@sospapa.net

La raison d'être de SOS PAPA est de défendre le droit des enfants de parents séparés à bénéficier d'une présence équivalente de leur père. Comme démontré par les statistiques de la Chancellerie, l'Hébergement Équilibré est toujours accordé quand la mère y consent, mais refusé à près de 80% quand la mère s'y oppose, ce qui accroît le nombre de familles dites monoparentales.

1 - Information sur une action forte du mouvement :

A l'occasion du mouvement des Gilets Jaunes, deux importantes « consultations citoyennes » sur plateforme numérique ont eu lieu : avec le CESE toute fin 2018, avec le Grand Débat Gouvernemental début 2019.

Sur la plateforme du CESE, beaucoup plus maniable, des centaines de personnes se sont portées sur une motion visant à demander une modification de la loi dans le sens d'une **présomption de résidence alternée**. Cette motion est arrivée en 5^{ème} position de la méga-catégorie « inégalités sociales », et en **PREMIERE POSITION** de la catégorie « FAMILLE ».

2 – Information sur un événement passé (assemblée générale, colloque ou congrès ...) :

En avril dernier, nous avons ouvert de nouvelles délégations couvrant les départements de Loire Atlantique, du Morbihan et de La Réunion.

3 – Information sur des événements à venir.

Nous suivons avec attention le développement de divers **mouvements de femmes**, qui constituent une forte majorité jusqu'ici silencieuse à déplorer la discrimination faite aux pères, voire à en souffrir directement : grand-mères, tantes, des enfants, nouvelles compagnes et collègues des pères. Lors d'une lettre précédente nous avons évoqué le Collectif MamiesPapisChagrins qui avait participé directement avec nous à un mailing envers les députés à l'occasion du Projet de Loi de Finances Justice. Nous sommes entrés en rapport avec un autre Collectif rassemblant principalement les femmes de la génération des pères : **les femmes concernées peuvent s'adresser directement à nous en vue d'une mise en contact**.

L'une d'elle, Laurence MARCHAND-TAILLADE, a fait sensation sur SUD RADIO la veille de la Fête des Pères, avec l'approbation d'une responsable du service politique de PARIS MATCH.

<https://fr-fr.facebook.com/SudRadioOfficiel/videos/422667855220389/>



1 - Information sur une action forte du mouvement.

Pour nous qui revendiquons depuis des années, une caisse de recouvrement des pensions alimentaires par les CAF. la décision gouvernementale de l'ARIPA (Agence de Recouvrement des Impayés de Pensions Alimentaires) du 12 juin dernier est forcément une avancée.

Toutefois, nous craignons qu'aussi longtemps qu'il sera nécessaire de déposer plainte contre le parent débiteur, cela freine considérablement le parent qui ne touche pas la pension.

Depuis toujours, nous attirons l'attention sur les conséquences pénales d'une plainte en justice qui ne sont pas prises en compte dans cette mesure.

D'autre part, quid des prestations compensatoires ?

Certaines femmes se retrouvent encore dans des difficultés financières énormes suite au divorce. Il ne faudrait pas les oublier.

2 – Information sur un événement passé (assemblée générale, colloque ou congrès ...)

Nous multiplions les réunions et rencontres pour préparer notre programme d'activités d'ici la fin d'année.

Nous avons mis au programme de rappeler à tous que notre Syndicat a plus de 50 ans.

Le premier avait été créé à Nice en 1966, par Lucienne Seullot puis, à Grenoble le 11 octobre 1968, par Marie-Aimée Bénistant, sous le nom de Syndicat des Femmes Chefs de Familles (SFCF).

Mme Seullot a siégé à l'UNAF à la commission de l'habitat, à partir de 1976, après la réforme du Code de la famille et de l'aide sociale (loi du 11 juillet 1975 portant réforme de l'UNAF).

Nous deviendrons Syndicat des Familles Monoparentales en 1984.

Nous avons pu vérifier que plusieurs de nos revendications ont été obtenues, ce qui est un réel encouragement !

3 – Information sur des événements à venir.

La préparation de notre grande exposition à l'automne nous mobilise beaucoup.

A cette occasion, grâce à la ténacité de Mme Florence Bouteille qui gère et préside le Syndicat de l'Isère, nous serons aidées par une stagiaire qui viendra travailler au bureau, en permanence.

Cela représente un appui considérable pour nos bénévoles qui ploient sous la charge depuis que nous avons perdu le bénéfice des contrats aidés, qui faisaient vivre l'association au quotidien.

Nous œuvrons tous pour que cette exposition soit très réussie.



Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité

118, rue du Château des Rentiers
75013 PARIS

www.unapp.net contact@unapp.net

Juin 2019

Acteurs et esprit de solidarité

Une action forte du mouvement

Comme son nom l'indique, l'Unapp rassemble des **ACTEURS**, c'est-à-dire ceux et celles qui **agissent**, qui sont au cœur de l'**action**, qu'ils vivent personnellement une relation de parrainage, qu'ils éprouvent la force de ce lien et/ou qu'ils contribuent à le comprendre, le faire connaître, le diversifier.

L'**action forte** de l'UNAPP consiste à **rassembler** autour de cette idée, de ce vécu un maximum **d'acteurs dans la concrétisation de l'esprit de solidarité qui nous habite**.

Membres de l'UNION, partenaires, acteurs institutionnels, c'est à chacun et à tous qu'il revient d'agir pour inscrire le parrainage dans la triple perspective **inclusive, participative et citoyenne qui fait sa spécificité et sa richesse**.

Les récentes collaborations au sein du collectif « *cause majeur* » <https://twitter.com/CauseMajeur> offrent de belles opportunités de compréhension mutuelle. L'action portée par la dynamique « *de la convention aux actes* » pour marquer le 30^e anniversaire de la Convention des Droits de l'enfant CIDE <https://www.delaconventionauxactes.org/la-dynamique/> insiste sur le chemin qui reste à parcourir pour que la dynamique participative des droits humains fondamentaux qu'on peut résumer ainsi « rien pour moi sans moi » devienne une réalité, y compris pour les enfants, les jeunes et leurs familles.

Le défi continu pour l'UNAPP : transformer cette somme de richesses en toujours plus d'actions concrètes portées par de plus en plus d'acteurs diversifiés. **Contribuer à porter cette dynamique positive malgré la complexité des attentes des uns et des autres, la diversité des temporalités mais grâce à la force de ce qui nous rassemble, voilà notre action forte !**

Un évènement passé

Souhaitant ajouter un nouvel atout pour porter au mieux cette dynamique d'ouverture, l'assemblée générale de 2018 a choisi de mettre en accord nos idées, notre projet stratégique et notre mode de fonctionnement associatif. L'Unapp est désormais organisée en association collégiale – avec un mode de gouvernance plus horizontal. Cette expérience met à l'épreuve très concrètement notre volonté « d'agir ensemble » en nous appliquant à nous-mêmes les principes d'action auxquels nous croyons. Nous retrouvons dans le travail de l'INJEP présenté au printemps les questionnements qui sont les nôtres sur la force de l'associativité. *L'association un espace d'innovation démocratique*. <http://injep.fr/publication/lassociation-un-espace-dinnovation-democratique-experiences-et-pratiques-de-gouvernance-de-participation-et-daccompagnement/>

Un évènement à venir

Toujours dans la même dynamique, nous pensons que le moment est venu de diffuser et de partager nos travaux de recherche-action, les effets des expérimentations que nous portons, les compréhensions nouvelles issues des avancées des pratiques et de l'apport de nos nombreux partenariats.

Rendez vous dans les premiers mois de 2020.

Contributions des mouvements familiaux nationaux à l'Assemblée Générale de Reims des 22 et 23 juin 2019 «*Démocratie participative : Quelle place pour les citoyens ? Quelle place pour les corps intermédiaires ?*»

Ont collaboré :

Mouvements Familiaux Nationaux à recrutement Général :

- Associations Familiales Protestantes
- Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques
- Confédération Syndicale des Familles
- Conseil National des Associations Familiales Laiques
- Familles de France
- Familles Rurales
- Union des Familles Laiques

Mouvements Familiaux Nationaux à recrutement Spécifique :

Groupe «Éducatif ou Professionnel»

- Association des Familles du Personnel de la Banque de France
- Association Familiale de la Batellerie
- La Famille du Cheminot
- Fédération Nationale des Associations Familiales Maritimes
- Union Nationale ADMR
- Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation

Groupe Sociaux»

- Association Nationale Jonathan Pierres Vivantes
- Enfance et Familles d'Adoption Fédération Nationale des Associations de Foyers Adoptifs
- Fédération Jumeaux et Plus

Groupe «Personne Handicapées»

- APF France Handicap
- Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

Groupe «Familles Monoparentales»

- Fédération des Associations de Conjointes Survivants et Parents d'orphelins
- Fédération Syndicale des Familles Monoparentales



AG UNAF 22-23 juin 2019 - REIMS

Intervention des Associations Familiales Protestantes

Les associations familiales protestantes sont un mouvement familial de terrain. Les valeurs qui sont notre moteur sont des valeurs universelles où tout un chacun peut se retrouver. L'éventail des actions de proximité que nous proposons, nous met en relation directe avec les personnes que nous sommes amenées à rencontrer.

Nos adhérents sont des familles très diverses qui quand elles se rejoignent représentent une mixité sociale importante. Nous travaillons pour les familles, mais avec les familles. Ces familles ne restent pas des bénéficiaires passifs, mais deviennent vite des familles participantes et actives au sein de notre mouvement familial. Les actions de terrains multipliées, nous rendent très proches des familles et de tous les membres qui la composent. Les échanges se font au quotidien et nous permettent d'identifier la réalité et l'ampleur des besoins. Nous pouvons ainsi chercher et trouver ensemble des solutions.

Cette année encore, les familles ont été confrontées à bon nombre de difficultés mais l'entraide, la capacité des uns et des autres à s'encourager, à ne pas rester seul dans sa position de parent a fait germer des racines d'espoir. Il y a une vraie clé de réussite à ne pas rester loin des autres, mais à nouer des relations pour faire face aux diverses difficultés familiales qu'elles soient d'ordre matériel, moral, éducatif ou financier.

Nous nous appliquons à être attentifs à chaque personne, et à manifester de la bienveillance dans toutes les initiatives de terrain qui nous rapprochent des familles.

Ces actions de terrains sont très variées. Elles se traduisent par des animations de prévention que nous proposons au cœur des quartiers. Nous rendons visite aux familles à domicile pour les tenir informées de nos objectifs éducatifs et pédagogiques. Les parents ont leur mot à dire, sur ce que nous proposons à leurs enfants.

Dans le cadre de la solidarité, ce sont les familles qui se déplacent (sauf s'il y a une impossibilité) et viennent dans nos locaux pour des entretiens, des groupes de parents, recevoir une aide ponctuelle ou sur une durée plus ou moins longue. L'objectif étant d'accompagner les personnes pour qu'elles prennent en main leurs problématiques et se saisissent des bons outils pour s'en sortir.

Les cafés, épiceries, jardins ou vestiaires solidaires sont autant de lieux de rencontre essentiels où les échanges d'idées, de points de vue sont riches et fournissent aux différents membres des familles des occasions de s'exprimer et surtout de ne pas se décourager, de briser le sentiment d'isolement.

Pour cibler les actions de terrains en faveur des familles, les AFP proposent des sondages préalables pour recueillir les souhaits, l'expression des besoins ou les idées et solutions proposées et ainsi mutualiser les efforts, les ressources et générer de l'entraide.

Quand une action est menée, nous proposons des questionnaires d'évaluation que les familles peuvent remplir seules ou accompagnées si elles en expriment le désir. Ce qui nous permet de synthétiser ensuite pour voir émerger les grandes lignes des réclamations des familles. Nous pratiquons l'écoute active pour reformuler de manière précise les besoins exprimés. Dans la plupart des cas, nous proposons de l'aide personnalisée et un accompagnement adapté, en tenant compte du contexte familial. Dans d'autres cas, nous orientons les personnes vers les services les mieux appropriés à répondre à leurs demandes et leurs besoins.

D'une manière générale, les familles reconnaissent que des efforts sont faits en leur faveur mais elles se sentent exclues des dispositifs auxquels elles ont du mal à accéder. Elles déplorent le décalage entre la réalité de leurs besoins exprimés et les réponses proposées. Elles aimeraient s'impliquer davantage dans la mise en place des projets d'aide qui la concernent et ainsi s'en saisir d'une façon participative et non assistée, même si elles apprécient d'être soutenues et accompagnées. Un point important ressort aussi souvent, c'est le manque de liberté de conscience et d'expression. Enfin, les parents se sentent souvent seuls et démunis dans le domaine éducatif et souhaiteraient des projets plus nombreux et plus efficaces en ce qui concerne le soutien à la parentalité.

AG UNAF 22-23 juin 2019 - REIMS

Intervention de la Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques

Démocratie participative : Quelle place pour les citoyens ? Quelle place pour les corps intermédiaires ?

1) Comment recueillez-vous l'expression des familles ?

La montée de l'individualisme qui s'accompagne d'une revendication d'autonomie toujours plus importante tend à ignorer les solidarités de proximité et les corps intermédiaires jusqu'à ne plus comprendre leur intérêt, même. L'exemple le plus flagrant étant celui du devenir du CESE, que vous connaissez bien.

La vérité, c'est lorsque « ce que j'ai dans la tête correspond à ce que j'observe avec mes 5 sens » (du philosophe, Serge-Thomas Bonino). Aux AFC, nous nous astreignons donc à comprendre la « vérité » des familles d'aujourd'hui à partir de ce qui émane du terrain à travers nos bénévoles engagés dans les associations locales et leurs assemblées générales, à travers les chantiers-éducation, le travail de leurs responsables et animateurs et la consolidation que nous en recevons des préoccupations éducatives des familles, à travers nos antennes consommation qui nous aident à mieux comprendre les préoccupations économiques ou nos représentants des usagers du système de santé qui nous rendent compte du vécu des personnes malades, handicapées, âgées. Il arrive de nous appuyer également sur des questionnaires en période électorale ou sur des données chiffrées que sont des sondages sur des sujets économiques, sociétaux ou éducatifs et un flux de questions ou de suggestions nous arrive chaque semaine par voie digitale. Actuellement, nous participons à l'initiative de l'Appel pour un nouveau Catholicisme social qui envoie des bénévoles à la rencontre des Français pour tenter de faire émerger des initiatives de terrain porteuses de lien social. Toute cette écoute attentive et bienveillante des familles, de toutes les familles, a lieu dans les 89 départements où nous sommes présents.

2) Comment analysez-vous ces expressions pour les transformer en revendications ?

Le travail que fait un corps intermédiaire se différencie sensiblement d'un travail de compilation. Autrement dit, le recueil des besoins ou des aspirations des familles n'est pas seulement la somme des besoins de chacune, ni même sa moyenne ou sa médiane statistique. Si c'était le cas des statisticiens suffiraient à faire notre travail. C'est la raison aussi pour laquelle un comité de citoyens, même avec un panel parfaitement représentatif, mais qui ne représenteraient qu'eux-mêmes, ne peut pas faire le travail d'un corps intermédiaire.

Or, c'est ce travail de digestion, d'analyse, de confrontation avec l'environnement des familles qui est fait dans nos secteurs (politique familiale, éducation, bioéthique, international, formation, relations institutionnelles, médias et santé), nos départements (réseau UDAF-URAF, chantiers-éducation, consommation, représentants des usagers du système de santé), et les commissions du Conseil d'administration de la Confédération. Une centaine de bénévoles travaillent ainsi autour de la Confédération à partir de ces retours des familles afin d'ancrer leur réflexion, leurs orientations et leurs revendications au plus près de la réalité de la vie des familles.

3) Quelles sont les 3 principales revendications pour les familles que vous représentez ?

- La première préoccupation des familles est de nature économique. Il s'agit simplement de mettre un toit au-dessus de sa tête et d'avoir des moyens décents pour vivre.
- Ceci étant assuré, la seconde préoccupation est de nature éducative. Comment faire grandir nos enfants dans un environnement où les repères éducatifs sont devenus flous ?
- Enfin, mettre au monde des enfants est un pari sur l'avenir. Peut-on le faire alors que le sentiment des menaces s'accroît : menaces écologiques ou sécuritaires, par exemple. Peut-on encore partager un horizon, une espérance commune qui fasse exister notre communauté nationale par-delà ces menaces ?

En conclusion : Nous avons foi dans le mouvement familial et plus largement dans les corps intermédiaires pour s'assurer que le citoyen- comme la famille- ne se retrouve pas seul en vis-à-vis devant l'Etat. La volonté d'autonomie individuelle revendiquée et sitôt conquise, serait perdue immédiatement face à des acteurs économiques et politiques tout-puissant. La démocratie et la paix sociale qu'elle procure ne peuvent subsister qu'en laissant une place juste et reconnue aux corps intermédiaires et, pour ce qui est de notre champ d'action, au Mouvement familial.



AG UNAF 22-23 juin 2019 – REIMS

Intervention de la Confédération Syndicale des Familles

Comment recueillez-vous l'expression des familles ?

A La CSF, syndicat d'expression et d'action des familles, les familles s'expriment de façon individuelle et collective.

- **Dans le cadre de l'accueil dans les permanences** où les familles viennent pour un problème de consommation, de logement, de surendettement, d'éducation...
L'accueillant écoute, entend, facilite l'expression dans une attitude de non jugement. C'est la personne qu'il écoute et non seulement le consommateur, le locataire, le parent... Ce n'est pas le statut qui compte, mais la personne ancrée dans une famille.
Ensuite, l'accueillant analyse avec la personne la situation. La personne reçue doit être actrice dans cette analyse, puis des solutions sont élaborées ensemble car pour être efficace, il est important que la personne soit partie prenante. Cette démarche prend du temps mais nous sommes là dans une démarche d'éducation populaire. La personne prend conscience qu'elle a un pouvoir d'agir. Il n'y a pas de hiérarchie dans les besoins. En effet, à quoi bon avoir un logement ou de la nourriture si vous n'êtes pas reconnu par votre entourage. Dans l'écoute, il est important pour la personne d'exister dans le regard de l'autre.
Quand des situations sont communes à d'autres personnes, celles-ci sont invitées à se rencontrer.
- **Dans le cadre des ateliers** (ateliers du consommateur ou groupes de paroles), les personnes s'expriment sur des questions similaires liées à la thématique du jour choisie par les participants ;
- **Dans le cadre des actions comme l'accompagnement éducatif et scolaire**, il y a pour les parents des temps d'expression individuelle et collective.
- **C'est dans ce cadre général que la CSF recueille l'expression des familles, de leurs besoins pour en formuler des revendications qu'elle porte au plus haut niveau. Ces revendications peuvent être relayées par l'UNAF.**

Comment analysez-vous ces expressions pour les transformer en revendications ?

Ces analyses sont produites à tous les niveaux de l'organisation car nous pensons que toute personne est capable de produire.

Nos structures organisées en secteurs d'action (logement, consommation, éducation loisirs vacances, culture, famille), de la section au national, sont en mesure de produire une analyse et de formuler des revendications en analysant les forces en présence, en adaptant une stratégie, en cherchant des alliés... Tout cela se fait aussi avec l'accompagnement des salariés qui apportent leurs savoirs et compétences pour affiner l'expression de nos revendications. Le travail en binôme militant-salarié est incontournable.

Comment porter les revendications pour les familles que vous représentez ?

La CSF, comme tous les mouvements et associations représentées au sein de l'UNAF, tient une place dans la société civile comme corps organisé représentant les familles. Il faut que cette place soit reconnue par les institutions et les pouvoirs publics.

La tendance actuellement est de faire appel aux individus dans les conseils citoyens par exemple au détriment de personnes membres d'associations de quartiers qui ont une analyse produite collectivement, qui ont l'histoire.

Les modes d'organisation, dans nos mouvements, sont basés sur un fonctionnement démocratique permettant l'expression de tous et chaque mouvement est riche de ce que chacun y apporte. Elles sont amenées à représenter les familles. Leur représentativité doit compter car elle repose sur du collectif. L'actualité des gilets jaunes peut éclairer ces propos : si les gilets jaunes, dans leur mode d'organisation spontanée, éprouvent un sentiment d'entraide, de solidarité, de convivialité entre individus, il n'en demeure pas moins qu'ils refusent de s'organiser : « je ne parle qu'en mon nom, je n'engage que moi ». Les uns à côté des autres, ils posent des revendications, mais il manque d'interaction entre eux pour débattre, prendre du recul, imaginer et construire ensemble des solutions

Ces réactions individuelles, si elles sont communes à de nombreuses personnes, ne trouvent pas leur dimension collective. N'est-ce pas le résultat d'une stratégie de ceux qui nous gouvernent de s'adresser directement aux citoyens, poussant à l'individualisation des situations, ils contournent ainsi les corps organisés de la société civile (syndicats, associations, mouvements...). Or chacun ne peut « se sauver lui-même tout seul ».

Les associations, si elles montrent chaque jour leur utilité sociale, (imaginons que demain elles cessent d'animer nos communes et nos quartiers, qu'en serait-il de la cohésion sociale dans le pays ?), **elles sont aujourd'hui mises à mal** : baisse des subventions, suppression des emplois aidés, manque de concertation. Combien de fois les institutions s'adressent-elles aux individus à travers des enquêtes auxquelles chacun répond individuellement, seul face à son ordinateur au détriment de la concertation avec les corps organisés de la société civile qui ont l'histoire, l'historique, la production collective d'analyse, de savoirs, de construction de revendications mais aussi d'élaboration de solutions.

On peut citer Euripide, l'auteur grec de nombreuses pièces, qui a écrit au 5^{ème} siècle avant notre ère : « **Aucun de nous ne sait ce que nous savons tous ensemble** ». La somme des intelligences prises individuellement ne fait pas l'intelligence collective. Il est nécessaire pour ce mouvement de dégager des axes et positions fortes qui font consensus, permettant ainsi de lever des incohérences ou des contradictions dans leur propos.

Il nous faut continuer à renforcer notre mouvement associatif et faire en sorte que nos mouvements, l'UNAF doivent toujours s'affirmer comme corps organisés de la société civile portant l'expression des familles, leurs revendications et contribuer à la construction d'une véritable politique familiale.



AG UNAF 22-23 juin 2019 – REIMS

Intervention du Conseil National des Associations Familiales Laïques

Comment recueillez-vous l'expression des familles ? Comment les transformez-vous en revendications ?

LES FAMILLES ACTRICES AVEC ET DANS L'ASSOCIATION

L'intervenant de l'association « la 27ème Région », association visant à transformer les politiques publiques en les rendant innovantes a expliqué à juste titre que les demandeurs doivent prendre eux-mêmes le pouvoir d'agir.

Je suis en accord avec lui, c'est cela une démarche d'éducation populaire.

On n'aide pas les gens comme le font certains regroupements caritatifs, on les rend acteurs. C'est un choix, une démarche pleine de promesses...Le peuple devenant pleinement acteur social.

Comme d'autres, je suis allé sur les ronds-points pour discuter avec ces personnes, pour la plupart, militantes pour la première fois de leur vie.

La première question que certains m'ont posée est celle-ci : « Pourquoi on fait beaucoup pour les sans-papiers », ceux qui dorment là-bas sous une tente et pas pour nous » ?

Je leur ai répondu que ces gens-là étaient des êtres humains et que ce qu'on raconte sur eux est souvent faux : ils n'ont pas de droit, sans carte de séjour ils ne peuvent ni travailler, ni recevoir d'APL....

Le débat était amorcé....

Voici une expérience permettant d'illustrer mon propos : un couple privé d'eau par le propriétaire fait appel à nous en juillet 2013... Il fait chaud, la femme enceinte est presque à terme. Informé, je rencontre le couple et un communiqué national CNAFAL/DAL est adressé à la presse.

Après un combat acharné, l'eau est remise par les services de la ville et motivée, la femme s'investit à Familles laïques.

En deux ans une équipe de jeunes est constituée, elle présente une liste aux élections à l'OPH, la tête de liste est élue....

Aujourd'hui l'AFL est la première association familiale du département et son CA est composé à 90% par des nouveaux militants....

En décembre 2018, les listes présentées chez trois bailleurs ont une élue chacune et l'association a un local avec une permanence quotidienne....

On ne représente pas seulement les familles, elles sont l'association.

Quelles sont les trois principales revendications pour les familles que vous représentez ?

Le CNAFAL a répondu tout d'abord à la CSF sur la question des gilets jaunes :

Les gilets jaunes procèdent du mouvement social , il ne faut pas le nier mais il faut débattre avec eux et leur faire partager nos orientations. Sur le secteur du logement et la lutte contre les expulsions locatives, un collectif « gilets jaunes, logement » s'est constitué et le CNAFAL, le DAL, et d'autres associations et des militants CSF agissent avec ces gilets jaunes et préparent les initiatives à venir.

Après cette première réponse, entrant dans le débat, le CNAFAL a émis ses revendications après avoir appelé à la mobilisation laïque en défense de la loi de séparation du 9 décembre 1905, contre le communautarisme et la xénophobie et en demandant que sur la bioéthique, PMA, GPA on débattre à l'UNAF en essayant d'être en phase avec l'évolution progressiste des positions, au lieu de tirer en arrière.

VOICI TROIS REVENDICATIONS :

Une, reprenant celle exprimée par la représentante des familles monoparentales : nous devons obtenir l'allocation familiale dès le premier enfant, c'est cela aussi l'universalité des allocations familiales.

Deux autres :

un accès aux soins pour tous et la défense des hôpitaux publics ;

un toit décent pour toutes et pour tous

OUI nous devons marquer notre soutien aux urgentistes en grève qui vont d'ailleurs être rejoints par les internes.



AG UNAF 22-23 juin 2019 – REIMS

Intervention de Familles de France

Comment recueillez-vous l'expression des familles ? Comment analysez-vous ces expressions pour les transformer en revendications ?

Les manifestations successives des samedis, depuis le 17 novembre 2018, montrent bien le souhait des familles (le plus souvent des familles monoparentales ou en voie de paupérisation) d'être entendues et prises en considération.

Pour exprimer l'avis et besoins des familles, Familles de France interroge son réseau sur les sujets et débats importants concernant les familles.

Deux modes de recueil des avis familiaux :

Le mode traditionnel :

Suivant l'organisation du mouvement, les familles s'adressent aux associations locales auxquelles elles adhèrent. Ces associations locales, par le biais de leur fédération départementale, remontent ensuite les revendications au niveau national. C'est donc à travers la présence physique des associations locales que nous recueillons l'avis des familles.

Le mode « en ligne » :

En complément de ce premier mode de recueil et sans s'y substituer, les outils numériques (sondages, questionnaires, ...) qui s'adressent directement aux familles tendent à se développer. Ils permettent plus de fluidité et de commodité dans le recueil des avis, sous réserve que les familles se soient approprié ces outils numériques, ce qui n'est pas forcément le cas des publics âgés.

L'analyse des retours :

Ce travail se fait selon 3 critères :

- La récurrence,
- La gravité,
- → ces deux critères permettent de donner une priorité à notre action de plaidoyer.
- La cohérence avec notre ligne politique définie par le projet associatif.

En pratique :

- Campagnes électorales, notamment pour l'élaboration de propositions à destination des candidats aux élections présidentielles et parlementaires. Pour 2017, 26000 adhérents ont participé, dans le cadre des associations locales, à ce travail.
- Plus récemment, à l'occasion du grand débat national, Familles de France a incité nos associations du réseau à l'organisation d'un grand débat local ou à participer à ces débats s'ils sont organisés par d'autres structures. Un formulaire a été mis à disposition sur notre site internet afin que nos associations puissent faire un retour sur ces débats. Un courrier de motivation du président a permis d'explicitier et d'appuyer cet appel.

- Sur les projets de réformes majeures :
Cela a été le cas concernant les projets de loi sur la retraite et la modernisation de la loi sur la bioéthique.
 1. Les pouvoirs publics multiplient, aujourd'hui, les consultations publiques en ligne. Nous diffusons l'information au réseau avec un appel à participer le plus largement possible.
 2. Nous produisons un document d'appui.
 3. Les retours des revendications sont analysés par nos commissions internes et l'avis de Familles de France est validé par son CA.

- Sur les politiques publiques à destination des familles :
A travers notre rôle de représentation, représentants nationaux ou locaux, nous sommes régulièrement auditionnés par l'Assemblée nationale, le Sénat ou les Commissions ministérielles (par exemple, le comité interministériel de lutte contre la pauvreté des enfants, ou dans le cadre du PLFSS).
 1. Ces dossiers, suivis régulièrement, font l'objet d'un travail en commission du pôle concerné.
 2. Le cas échéant, sur un aspect plus précis/technique : consultation des représentants.
 3. Un document écrit est présenté lors de l'audition, synthétisé par le chargé de mission et les personnes présentes à l'audition.
 4. Retour et analyse des revendications : commission, puis chargé de mission/ Président de pôle/président.

Sur ce type de représentation, nous sommes également amenés à faire remonter de nouveaux sujets/problématiques, à mettre sur la table une nouvelle question pour les familles, cela dans le cadre de notre activité d'information/accès aux droits.

Ex. : remontées directes d'associations/de familles sur une prestation donnée, qui vont nous pousser à intervenir sur le sujet (ex. nous étions intervenus il y a deux ans sur les aides aux cantines scolaires pour les familles nombreuses).

- Questionnaire en ligne : exemple du questionnaire dans le cadre de notre réflexion sur les orientations Santé (Comment concilier qualité des soins, pérennité financière du système, accès à tous et partout).

Questionnaire réalisé en deux temps :

- Un premier questionnaire a été transmis à nos représentants santé.
- Un second questionnaire à caractère grand public est diffusé.

Conformément à nos pratiques, après traitement des retours, les données seront analysées en commissions.

Quelles sont vos 3 principales revendications ou propositions pour les familles ?

- La défense du pouvoir d'achat des consommateurs : achats groupés, enquête (notamment sur le coût de la rentrée scolaire et la modulation de l'Allocation Rentrée Scolaire plus marquée entre les niveaux primaire, secondaires et supérieur.

- La défense des prestations familiales (dans le cadre du PLFSS2019) :
 1. La revalorisation des prestations à hauteur de l'inflation (juste redistribution à hauteur des revenus des familles),
 2. La revalorisation du congé parental (incitation financière pour les pères),
 3. Le versement de la prime de naissance au 7ème mois de grossesse (retour au dispositif en place avant réforme).

- Projet de loi bioéthique (dans le cadre de la mission sur la révision de la loi relative à la bioéthique) :

Nous avons rappelé les principes fondamentaux suivants :

→ Quand la filiation n'est plus lisible, les personnes vivent souvent leur vie d'adulte en recherche de leurs origines. Le progrès médical doit-il seulement être au service des désirs individuels ?

→ Nos avis (du réseau) sont très partagés concernant les questions de PMA, ou APM : sur ce sujet nous souhaitons d'abord une réflexion plus importante sur la place de chacun dans la famille, avant d'ouvrir des droits nouveaux aux couples de femmes.

→ Notre mouvement s'opposera toujours à la marchandisation du corps des femmes contre de l'argent, action derrière laquelle se cache toujours des rapports de pouvoirs et de domination.

→ Les progrès de la science et du droit doivent permettre à l'individu de s'inscrire dans la société, et non créer une « fabrique de l'être humain ».



AG UNAF 22-23 juin 2019 – REIMS

Intervention de Familles Rurales

Comment recueillez-vous l'expression des familles ?

L'article 1 des statuts de la Fédération nationale Familles Rurales fait de la représentation et de la défense des intérêts des familles et de ses membres l'un de ses buts prioritaires.

Ceci implique d'organiser l'expression des familles, d'identifier les axes de revendications et de s'en faire les porte-parole.

Le recueil de l'expression des familles prend plusieurs formes à Familles Rurales.

D'abord au quotidien à l'occasion des échanges directs entre les familles et les bénévoles et salariés du Mouvement. Nos associations locales sont autant de vigies des attentes, des interrogations, des conditions de vie de nos familles dans les territoires ruraux.

Ce matériau nous permet d'organiser des études et enquêtes permettant d'objectiver les données recueillies de façon empirique.

Nous avons organisé à titre d'exemple, à l'occasion des élections présidentielles, une consultation en ligne auprès de nos adhérents pour formaliser nos revendications sur la politique familiale, les territoires et la vie associative qui a été transmises aux candidats et que nous utilisons à l'occasion des audiences auxquelles nous participons à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne.

En juin dernier, en préparation de notre Congrès, nous avons mandaté l'IFOP pour conduire l'étude « Perceptions et réalités de vie des familles en milieu rural » auprès d'un double panel de 1500 français vivant en milieu rural et 1000 français représentatifs de la population. Cette étude a été largement reprise dans les médias et a alimenté les différents échanges que nous avons eu avec les pouvoirs publics à l'occasion de la crise des gilets jaunes et du grand débat. Nous réalisons également des enquêtes dans le cadre de nos actions de défense des consommateurs sur des thèmes spécifiques relatifs par exemple à l'utilisation des chèques, à l'évolution des pratiques de consommation des produits de grandes consommation etc.

Comment analysez-vous ces expressions pour les transformer en revendications ?

Les données recueillies sont généralement présentées et mises en débat au sein de nos instances fédérales et nationales. Dans le cadre des études conduites avec des instituts de sondages, les données sont croisées avec des études proches ou comparables.

Les revendications sont ensuite formalisées en prise de positions, plateforme de revendications, pour être diffusées lors d'auditions publiques, sous forme de communiqués de presse, ou sur nos sites Internet et sur les réseaux sociaux. Nous organisons également des campagnes auprès des parlementaires en mobilisant l'ensemble de nos fédérations.

Quelles sont vos 3 principales revendications ou propositions pour les familles que vous représentez ?

Familles Rurales agit pour les familles, les territoires ruraux, la vie associative. Dans ces trois domaines, les champs de revendications sont très étendus. Nous portons actuellement trois revendications prioritairement :

1- *La mise en place d'une politique familiale, affirmée, ambitieuse, innovante et durable redonnant du pouvoir d'achat aux familles.*

- a. Nous revendiquons le versement des allocations familiales dès le premier enfant et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie avec la création d'un complément autonomie formation destiné aux 18-25 ans qui ne sont pas encore sur le marché du travail et qui ne bénéficient pas de la garantie jeune pour soulager le budget des familles et faire que le temps de la jeunesse ne soit pas le temps de la précarité.

2- *Mettre la révolution numérique au service des territoires ruraux :*

- a. L'accélération de la couverture numérique en très haut débit et le déploiement de la 5G prioritairement dans les zones rurales ;
- b. La création d'un grand plan télétravail pour permettre aux habitants des zones rurales de vivre dans leur territoire (tiers-lieux, centre de co-working, incitation fiscale dans les entreprises) ;
- c. La mise en place d'un véritable dispositif de médiation numérique : pas de dématérialisation ou de fermeture de guichet sans un accompagnement des usagers.

3- *Donner aux familles les moyens de s'engager au profit de l'intérêt général et valoriser l'engagement associatif :*

- a. En développant une culture de la participation et de l'engagement dès l'école pour préparer les plus jeunes à la vie démocratique ;
- b. Donner de nouveaux droits aux bénévoles ayant consenti un investissement notable dans des activités et responsabilités associatives en validant par exemple des trimestres de retraite moyennant une cotisation volontaire versée par les associations au sein desquelles ils ont exercé respectivement une mission d'administration ou de représentation ;
- c. Diminuer le coût de l'emploi associatif pour soutenir l'emploi de proximité et de qualité et pérenniser les services proposés aux familles.



AG UNAF 22-23 juin 2019 – REIMS

Intervention de l'Union des Familles Laiques

Les corps intermédiaires ne sont pas des « écrans entre le peuple et le Gouvernement » comme le prétendait Sarkozy en 2012, mais des « garants de la liberté » comme l'affirmait Montesquieu dans « De l'esprit des lois », nécessaires à la bonne santé de la République.

Comment recueillez-vous l'expression des familles ?

Au travers de :

- L'action sociale
- Les actions d'éducation populaire (conférences-débats, cinés-débats, semaine de la laïcité)
- Les actions éducatives

Comment analysez-vous ces expressions pour les transformer en revendications ?

C'est le rôle de nos commissions thématiques : à partir des besoins et des problématiques exprimés par les familles, effectuer un travail d'analyse et de réflexion qui débouche après validation par nos instances sur des propositions d'action et des contributions à notre plateforme revendicative, dans le respect de nos principes et valeurs.

Quelles sont vos 3 principales revendications pour les familles que vous représentez ?

- Défendre et promouvoir les principes et valeurs de la République, notamment la laïcité, comme socle indépassable de la paix sociale et rempart aux communautarismes et aux intégrismes, alors que les assignations identitaires menacent la cohésion sociale.
- L'UFAL préconise la mise en œuvre d'une allocation à l'enfant et au jeune (AESJ) versée dès le premier enfant. L'ASEJ pourrait être obtenue par une fusion de de tout ou partie des prestations familiales actuelles versées par les CAF (allocation de base de la PAJE, allocations familiales, Complément familial, Allocation de rentrée scolaire ...). Cette nouvelle prestation familiale simplifiée, universelle et versée dès le premier enfant sans conditions de ressources permettrait de réhabiliter le rôle des Caisses d'Allocations Familiales qui ont vu leur rôle évoluer de plus en plus vers la politique de lutte contre la pauvreté. Cette prestation familiale serait en outre versée directement au jeune adulte de plus de 18 ans poursuivant des études afin de favoriser son autonomie et ce, jusqu'à ses 25 ans ou l'entrée dans un emploi stable. Elle se substituerait à l'actuelle prime d'activité qui est une prestation d'activation des dépenses de solidarité au travers d'une subvention publique indirecte aux emplois précaires et mal rémunérés des jeunes.
- Défense et avancée des droits à disposer de sa vie et de son corps : droit de mourir dans la dignité, extension de la PMA à toutes les femmes, droits sexuels et reproductifs.



AG UNAF 22 JUIN 2019 REIMS

Intervention des Mouvements familiaux à recrutement spécifiques de type « éducatif ou professionnel »

Comment recueillez-vous l'expression des familles ?

Dans les mouvements à recrutement spécifique de type éducatif ou professionnel, les familles adhèrent pour un objet, une préoccupation spécifique, dû à leur situation ou leur statut.

L'objet précis de l'association est en lui-même source de discussion. L'expression des familles peut être recueillie de manière individuelle, en direct. Elle peut aussi être organisée avec des groupes de paroles, de travail, sur l'objet même de l'association ou des sujets précis qui en découlent. Le travail sur le projet associatif se nourrit de ces échanges et est à la fois prétexte à expression.

Comment analysez-vous ces expressions pour les transformer en revendications ?

Sur des aspects concrets les familles expriment des envies, des insatisfactions. L'expression d'une seule famille n'est souvent pas suffisante pour en faire une revendication. Si plusieurs personnes expriment le même sentiment le travail en commun de reformulation permet d'avancer sur un questionnement commun, une proposition voire une revendication.

Quelles sont vos 3 principales revendications ou propositions pour les familles que vous représentez ?

1/ les familles adhérentes à des associations spécifiques sont directement concernées par l'objet de celles-ci. Elles sont légitimes pour proposer des changements qui amélioreront le service rendu. Une association familiale quel que soit son type peut intervenir dans les débats de société en apportant son regard, sa connaissance d'un sujet.

2/ l'adhésion à nos associations est parfois la première adhésion, le premier engagement. Par celui-ci bon nombre de familles découvrent que leur voix peut être entendue, qu'elle compte. Il faut reconnaître tout engagement associatif comme une action d'éducation populaire.

3/ l'éducatif et le professionnel sont deux enjeux importants et liés pour la jeunesse : former des professionnels compétents mais aussi des citoyens ; vivre de son travail mais ne pas être seulement reconnu au travers de celui-ci mais en tant qu'individu. Ne pas opposer éducation et monde professionnel. La famille reste le premier lieu d'éducation et de débat sur l'orientation professionnelle. L'information aux familles sur les métiers et les formations doit être renforcée afin d'offrir à chaque jeune, quel que soit son lieu de vie ou la profession de ses parents, un choix large de formation et de lui donner tous les moyens de réussir celle qu'il a choisi.



AG UNAF 22 et 23 juin 2019 à Reims

Groupe «familles monoparentales» des Mouvements à recrutement spécifique

Intervention de l'association Jonathan Pierres Vivantes

Comment l'association nationale Jonathan Pierres Vivantes recueille l'expression des familles ?

L'association Jonathan Pierres Vivantes est au plus près des familles endeuillées avec une trentaine d'antennes implantées sur le territoire, regroupant souvent plusieurs départements.

Les permanences organisées dans les différents départements accueillent les familles à la recherche d'un soutien moral. Les familles y trouvent l'écoute, l'échange, le partage et l'entraide, qui pourront les aider à se reconstruire.

Les échanges se font également par l'intermédiaire des outils numériques.

Quelles sont les 3 principales revendications de l'association nationale Jonathan Pierres Vivantes pour les familles que nous représentons ?

L'association n'a pas de revendication particulière à formuler, si ce n'est que les familles qui perdent leur enfant unique conservent leur statut de famille.

D'un point de vue financier, pourquoi une famille qui perd son seul enfant n'a-t-elle pas droit à une participation aux frais d'obsèques ?

Une famille qui perd un enfant devrait être reconnue tout au long de la vie, que ce soit juridiquement, socialement et financièrement. Le deuil n'est pas une pathologie, mais bien un état de fait.



AG UNAF 22-23 juin 2019 – REIMS

Intervention de Enfance et Familles d'Adoption Fédération Nationale des Associations de Foyers Adoptifs

Comment recueillez-vous l'expression des familles ?

Nous recueillons l'expression des familles par 2 voies :

- principalement via nos 88 associations départementales qui rencontrent les familles, soit lors d'entretiens individuels, soit lors de réunions de groupes.
Les associations départementales transmettent régulièrement à la Fédération les constats/besoins/demandes des familles au sein de groupes de travail thématiques et lors de journées de rencontres. La Fédération centralise ainsi l'ensemble des expressions recueillies sur le territoire.
- mais également via des contacts directs au secrétariat de la Fédération qui transmet les remarques/demandes aux équipes compétentes pour nourrir les réflexions et approuver une réponse si nécessaire.

Comment analysez-vous ces expressions pour les transformer en revendications ?

Sept commissions de travail thématiques (accompagnement à la parentalité, adoption nationale, origines, adoption internationale, santé, scolarité, revue *Accueil*) sont organisées.

Chacune d'entre elles comprenant un ou plusieurs administrateurs, des membres associés et des personnes ressources choisies en raison de leur expertise travaille à apporter des réponses (lorsque c'est possible), recenser les besoins, réfléchir aux pistes de solutions et transformer certaines demandes en revendications.

Quelles sont vos 3 principales revendications ou propositions pour les familles que vous représentez ?

1- Une refonte en profondeur de la procédure d'agrément

La procédure d'agrément actuelle n'est plus adaptée aux besoins des enfants en attente de parents, que ce soit au niveau de l'adoption nationale ou internationale.

EFA demande une uniformisation de l'information délivrée lors de la réunion d'information pré-agrément dans les conseils départementaux avec un travail sur le contenu (profil des enfants confiés, spécificités de la parentalité adoptive), ainsi qu'une préparation obligatoire des futurs parents adoptifs, avant même la procédure d'évaluation, pour les amener vers les enfants qui attendent, et ce dans le respect de leurs limites.

2- La mise en place et en œuvre d'une coordination nationale pour l'adoption des pupilles de l'Etat

La France fait aujourd'hui face à une dégradation de l'expertise et des moyens mis au service de l'adoption nationale (disparition d'un certain nombre de Services Adoption identifiés dans les ASE, disparition de deux structures spécialisées dans l'adoption des enfants à besoins spécifiques, absence de formation de nombreux membres des conseils de famille, pratiques très hétéroclites sur l'ensemble du territoire...)

EFA demande une uniformisation de la prise en charge de tous les enfants adoptables afin de leur donner les mêmes chances de trouver des parents préparés et accompagnés et de bénéficier des mêmes droits. Chaque enfant pupille doit bénéficier d'un bilan qui permettra de définir son projet de vie, celui-ci étant ou non un projet d'adoption. Pour accompagner les professionnels des ASE, EFA demande la création constituée de professionnels qualifiés qui permettra de mener à son terme ces projets.

3- Un accompagnement pluridisciplinaire des parents en post adoption par des professionnels formés

Aujourd'hui, la majorité des enfants adoptés (national et international) sont des enfants à besoins spécifiques. Permettre ces adoptions, c'est aussi s'engager à accompagner les familles adoptives dans la durée, pour qu'elles soient soutenues dans leur parentalité et dans les situations particulières qu'elles pourront rencontrer.

EFA demande à ce qu'un suivi post adoption des familles, prévu comme un appui, soit accessible à la demande des parents, auprès d'interlocuteurs formés (dans les champs administratif, social et médical) et que des dispositifs adaptés soient mis en place (particulièrement au sein de l'Education Nationale).



AG UNAF 22-23 juin 2019 – REIMS

Intervention de la Fédération Jumeaux et Plus

Comment Jumeaux et Plus recueille l'expression des familles ?

Jumeaux et Plus recueille au quotidien l'expression des familles par le biais

- ✓ D'échanges de mails constants sur la liste de discussion entre la Fédération nationale et les bénévoles des associations départementales au contact direct des familles,
- ✓ D'échanges entre administrateurs nationaux et familles via les listes de discussion mails dans leurs associations locales,
- ✓ De l'adresse mail du Comité scientifique accessible aux familles en direct,
- ✓ De pages Facebook nationale et locales et de groupes privés Facebook,
- ✓ De sondages et enquêtes en ligne en France et à l'international grâce au partenariat avec la CNAF et le I Combo,
- ✓ De rencontres à Paris et en province (JNG, AG, formations en région),
- ✓ De réunions en maternité et autres rencontres avec les familles (café-parentalité, rencontres familiales, ...).

Comment analysons-nous ces expressions pour les transformer en revendications ?

L'analyse des retours des bénévoles et des familles se fait au sein du Conseil d'administration en concertation avec les membres du Comité scientifique de Jumeaux et Plus. Les besoins sont ainsi identifiés et hiérarchisés.

Les 3 principales revendications de Jumeaux et Plus pour les familles que nous représentons :

- ✓ Permettre un large accès des familles à l'aide à domicile
 - en anténatal comme moyen de lutte contre la prématurité et donc de prévention du handicap,
 - en postnatal comme moyen de lutte contre la dépression du post-partum qui touche cinq fois plus les jeunes mères de multiples que les mères de singletons.
- ✓ Un accès facilité aux modes de garde avec dérogation à la période de partage obligatoire de la PreParE pour les familles de multiples et alignement du congé parental indemnisé sur l'entrée effective des enfants à l'école.
- ✓ La prise en compte de la spécificité des jumeaux dans leur parcours scolaire.

AG UNAF 22-23 juin 2019 – REIMS

Intervention de APF France Handicap

- Comment recueillez-vous l'expression des familles ?

Le recueil de l'expression des familles qui doivent y être encouragées et soutenues, est capital car elles sont mieux placées que quiconque pour dire quels sont leurs besoins. Cela peut se faire lors de leur participation à des réunions, des rassemblements, éventuellement interassociatifs, des ateliers, ou des questionnaires en ligne. Le plus souvent autour d'une problématique familiale travaillée en amont par des pairs avec la collaboration éventuelle de professionnels. Les programmes européens peuvent aussi être une opportunité.

- Comment analysez-vous ces expressions pour les transformer en revendications ?

L'expression des familles dont un proche, quel que soit son âge est en situation de handicap, est analysée par leurs pairs, avec éventuellement des professionnels. Ces expressions sont ensuite formulées en revendications dès lors qu'elles renvoient à des situations où les familles ne sont plus à égalité de chance avec les autres, que leurs droits fondamentaux ne peuvent plus s'exercer et/ou que la qualité ressentie de leur vie paraît profondément altérée dans un ou plusieurs domaines. C'est à la lumière de ces éléments que nous pouvons rédiger des plaidoyers que nous portons auprès des instances concernées.

- Quelles sont vos 3 principales revendications ou propositions pour les familles que vous représentez ?

1. Le développement de services de proximité, accessibles et de qualité est essentiel pour les personnes confrontées à la maladie grave ou au handicap. Les aidants familiaux et les proches aidants ne veulent pas que la solidarité familiale se substitue à la solidarité nationale. Ils souhaitent avoir le choix de venir en aide à un proche, en totalité, en partie, ou pas du tout. Ils veulent pouvoir être remplacés par des services pour du répit et compter sur eux dans des situations de crise, ils veulent être soutenus, informés et avoir la possibilité de concilier leur vie de famille avec leur vie professionnelle et aussi de préserver leur santé physique et psychique. De la même façon, les personnes aidées doivent avoir le choix de leurs aidants, ce que permettent des services d'aide à domicile. On peut, en effet, ne pas vouloir que son conjoint nous fasse la toilette par ex.

2. Une reconnaissance légale des aidants familiaux et des proches aidants, à travers un certain nombre de droits de mesures en leur faveur. Des mesures avec des moyens assortis pour qu'elles ne restent pas creuses ou symboliques. Également, des actions sur le plan des ressources financières car de nombreuses familles se retrouvent avec des restes à charge bien trop importants et parfois insupportables. Le contexte actuel voit la compensation des conséquences du handicap se réduire, les familles sont obligées de suppléer et s'appauvrissent ; quand aux personnes âgées dépendantes, tout le monde sait combien il en coûte aux personnes et à leur famille ! Par ailleurs, la question des cotisations retraite des aidants familiaux et proches aidants, qui concerne plutôt des femmes, est un sujet grave et important : bon nombre n'ont même pas cotisé deux dizaines de trimestres !

3. Une société inclusive car les personnes handicapées, les personnes âgées, les familles et les aidants aspirent à vivre comme tout un chacun sans avoir à se battre en permanence pour exercer leurs droits. Ils veulent avoir accès aux services de droits communs et participer socialement. Les familles et leur proche aidé aspirent à vivre parmi les autres et non plus être isolées et stigmatisées par le handicap, la maladie ou le vieillissement. Ce qui nécessite des actions pédagogiques et de sensibilisations pour un nouveau regard et une nouvelle façon de vivre ensemble via de vrais engagements politiques.



AG UNAF 22-23 juin 2019 – REIMS

*Intervention de l'Union nationale de familles et amis de personnes malades
et/ou handicapées psychiques*

Comment recueillez-vous l'expression des familles ? (Chiffre 2018)

- Accueil dans les délégations par des "pairs aidants famille" : 300 sites d'accueil de proximité en France, près de 800 bénévoles accueillants formés, 19 000 personnes accueillies dans les délégations.
- Accompagnement au sein de groupes de parole : 364 groupes de parole en France, près de 3600 participants.
- Service Écoute-Famille : 7 080 appels, 158 entretiens réalisés par Skype.
- Service social : 3081 interventions.
- Service juridique : 415 demandes.
- Consultations psychiatre et pédopsychiatre : 160 consultations.
- Assemblées annuelles dans les délégations départementales, café-rencontres, colloques, conférences thématiques.
- Journées Troubles psychiques destinées aux non-adhérents.
- Lettres ou mails directement adressés au siège de l'Unafam ou dans les délégations.

Comment analysez-vous ces expressions pour les transformer en revendications ?

- Élaboration d'un projet associatif

L'Unafam a engagé, fin 2015, l'élaboration de son projet associatif. A chaque étape, un travail participatif a été mené avec les délégués et les salariés, contribuant ainsi à une bonne appropriation du projet. Après avoir voté son projet associatif en juin 2017, l'Unafam a élaboré le plan d'actions avec son échéancier. Ce dernier a été approuvé par le conseil d'administration en Avril 2018. Durant l'automne, les membres du Bureau se sont déplacés dans toutes les Régions pour rencontrer les bénévoles des Délégations au plus près du terrain (15 réunions), écouter leurs préoccupations, échanger avec eux sur la mise en œuvre des actions de ce Projet Associatif, définir leur implication, selon leurs moyens et sans oublier de faire remonter les actions déjà en cours localement. Ce sont maintenant les bénévoles, les salariés en région et les adhérents qui font vivre ce projet avec le soutien des équipes du national.

- Instances prospectives et consultatives (groupes techniques et groupes de travail)

Des enquêtes auprès des délégations régionales, délégations départementales, des bénévoles et des adhérents sur différents sujets : soins, accès aux droits (MDPH, parcours pénal, protection des majeurs, précarité), logement et accompagnement, scolarité, emploi,

parentalité, personnes handicapées vieillissantes, permettent un travail de réflexion et d'information afin d'élaborer des contributions et demandes concrètes rassemblées dans le "Livre bleu".

Quelles sont vos 3 principales revendications pour les familles que vous représentez ?

Il y en a 5 :

1 / Accès aux soins dont l'organisation des services d'urgence.

Nous avons identifié de réelles inégalités territoriales et déplorons :

- L'absence de centres de crise ;
- Les délais d'attente pour un rendez-vous en Centre médico-psychologique (CMP) (adultes et enfants) ;
- Les urgences sans psychiatres et sans valence de pédopsychiatres ;
- Les contentions /isolement dès les urgences ;
- Après un passage aux urgences un renvoi à la maison sans même un rendez-vous vers un CMP ;
- La non prise en compte de la douleur somatique aux urgences si la personne a des antécédents psychiatriques.

2 / Logement accompagné / hébergement

30 % des personnes présentant des troubles psychiques vivent dans leurs familles ; 8% seulement ont accès aux accompagnements de type Service d'Accompagnement Médico-Social d'Adultes Handicapés (SAMSAH) ; 30 % des personnes à la rue ont des troubles psychiques.

Par ailleurs :

- Nombre de résidences accueils dans les départements
- Nombre de places en SAMSAH/Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et délai d'attente
- Absence de Prestation de compensation du handicap (PCH) pour pouvoir se maintenir dans le logement

3 / Précarité

Toutes les personnes vivant avec une Allocation aux adultes handicapés (AAH) peuvent être considérées comme précaires. Cette précarité pour les personnes en situation de handicap psychique est amplifiée par le fait que nombre d'entre eux n'étant pas reconnus avec un taux d'incapacité de 80% n'ont accès ni à la majoration pour vie autonome ni au complément de ressources alors qu'ils n'arrivent pas à avoir accès à l'emploi de par leurs troubles psychiques. Par ailleurs la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) est très variable d'une Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) à une autre.

4 / Citoyenneté

La citoyenneté se manifeste pour chacun par un ensemble de droits et de devoirs. Dans le débat démocratie et citoyenneté, des questions importantes pour nous et nos proches sont soulevées :

- Le rôle des associations et la place des citoyens dans les décisions publiques ;
- Valoriser l'engagement citoyen dans les parcours de vie ;
- La lutte contre les discriminations ;
- La construction d'une société plus solidaire et plus tolérante ;
- L'instauration des contreparties aux différentes allocations de solidarité ;

Autant de sujets dans lesquels :

- Il faut porter l'importance des associations pour la défense des intérêts communs des familles et des personnes vulnérables qu'elles accompagnent ;
- Il faut porter les valeurs des associations de familles telles que l'unafam, développées dans le projet associatif : entraide, engagement, respect, partage, coopération.

Les cas concrets permettent de :

- Mettre en avant l'importance d'une lutte contre les discriminations ;
- Mettre en avant la nécessité d'obtenir l'effectivité des droits pour les personnes vivant avec des troubles psychiques ;
- Mettre en avant la solidarité nationale face aux personnes en situations de handicap. Attention à ne pas faire de l'AAH une allocation de solidarité demandant contrepartie.

5 / Soutien aux aidants

75% des familles assurent l'accompagnement de leur proche au quotidien. Une occasion de dire l'importance d'une association comme l'Unafam dans son rôle :

- D'entraide, de soutien, d'information : pas une famille n'est préparée à faire face à la maladie psychique d'un proche. Il faut former, informer pour que les familles gardent de l'espoir, prennent soin d'elles pour rester elles-mêmes en bonne santé.
- De formation des bénévoles qui vont accueillir d'autres familles (formation de pair aidants familles), porter la démocratie sanitaire dans les établissements de santé, les CDAPH des MDPH, les Conseils territoriaux de santé.
- De défenses des intérêts communs et de la déstigmatisation (des citoyens Unafam sont présents à la Haute Autorité de Santé (HAS), à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) où, à travers l'expérience de leurs adhérents, ils remontent les diagnostics locaux et les attentes des citoyens.



AG UNAF 22-23 juin 2019 – REIMS

Intervention de la Fédération des Associations de Conjointes Survivantes et Parents d'orphelins

Comment recueillez-vous l'expression des familles ? Comment analysez-vous ces expressions pour les transformer en revendications ?

Nous accueillons et écoutons le public veuf lors de permanences ou lors de rendez ou en entretien téléphonique avec la FAVEC.

Les questions qui sont posées concernent leurs droits ou leurs difficultés à vivre seuls désormais et à faire face à leur nouvelle situation.

La collecte des informations et des observations revient par le biais des associations de conjoints survivants au siège de la FAVEC.

Là, on peut isoler les revendications communes dans la multitude de cas différents de veuvages.

Quelles sont vos trois principales revendications ou propositions pour les familles que vous représentez ?

Les principales revendications portent sur le niveau de vie très bas de ces personnes veuves.

Qui plus est ce niveau de vie est limité par des plafonds de ressources à ne pas dépasser sous peine de voir les pensions et allocations amoindries ou annulées. C'est pourquoi la FAVEC demande l'annulation des plafonds de ressources sachant que la personne disparue a cotisé à taux plein du régime général.

Enfin la suppression de la demi part fiscal a conduit certains dans une précarité et dans l'insécurité du lendemain.

La FAVEC demande la restauration de la demi part fiscal. Cela améliorerait le pouvoir d'achat de la veuve et de l'orphelin.

La famille bouge, avançons ensemble

AG UNAF 22 et 23 juin 2019 à Reims

Groupe «familles monoparentales» des Mouvements à recrutement spécifique
Intervention de la Fédération Syndicale des Familles Monoparentales

La FSFM a fêté ses 50 ans en décembre 2017, notamment en organisant un colloque dont le thème était « Familles monoparentales, les réalités d'aujourd'hui ». 50 ans de défense des familles monoparentales et d'un accompagnement de proximité sur le territoire qui permet à nos familles « d'Être debout » et d'être à leur place dans la société.

Nos associations locales, à travers les permanences et les rendez-vous, proposent de l'accueil, de l'écoute, de l'accompagnement dans les démarches, des informations pratiques pour faciliter le quotidien.

Les temps de convivialité proposés (goûters, sorties, séjours vacances), l'accès à la culture, donnent aux familles l'occasion de recréer du lien social.

Les ateliers, les formations et les journées d'études (la parentalité, l'autorité au quotidien, évolution de la famille, rapports parents/adolescents, etc.), s'inscrivent dans un apprentissage culturel en permettant d'une part la découverte de soi et de ses potentiels et, d'autre part les échanges d'expériences.

Enfin, dans une démarche d'éducation populaire, nos universités d'étés permettent aux parents seuls qui vivent des périodes d'exclusion sociale de retrouver du pouvoir d'agir, de reprendre confiance, de faire des choix et de refuser l'impuissance apprise. L'accompagnement à la fonction parentale permet de reconnaître les compétences des parents en s'appuyant sur leurs savoirs et savoir-faire.

Certains parents seuls se sentent encore stigmatisés par la société même si la situation tente à se banaliser. La famille monoparentale est une famille à part entière, avec des besoins spécifiques.

La FSFM et les associations affiliées expriment l'existence des familles monoparentales, leur permettent d'être représentées et de faire valoir leurs droits. Nous proposons des services et nous répondons à leurs besoins. Il est donc essentiel d'obtenir une reconnaissance plus forte des pouvoirs publics par la prise en compte de l'évolution de la Famille.

L'accès aux droits est de plus en plus difficile et compliqué (CAF, TRIBUNAUX, PRÉFECTURE...), la dématérialisation, le manque d'accueil humain aux guichets, font que certains parents renoncent à des droits.

Actuellement la FSFM travaille sur plusieurs revendications, notamment :

- La pension alimentaire : pour une caisse de recouvrement
- Les allocations familiales : du 1^{er} au dernier enfant
- Le quotient familial : remplacé par un abattement forfaitaire par enfant
- L'équilibre vie professionnelle / vie familiale
- La solennisation de la reconnaissance (à la naissance et tardive)

La Fédération Syndicale des Familles Monoparentales joue un rôle important dans cette période troublée par de grandes inquiétudes à plusieurs niveaux. Elle participe au mouvement démocratique par l'inclusion et le respect de toutes les familles dans notre société et permet d'éviter le repli sur soi et l'isolement.



Informations pratiques

- **Prochaine Conférence :**
- Jeudi 17 octobre 2019

La Conférence des Mouvements c'est :

« La conférence nationale des mouvements familiaux est un lieu de concertation, d'études et d'informations réciproques entre tous les mouvements familiaux ou associés. Lieu de partage et de débat, elle permet aussi aux mouvements membres d'échanger sur les préoccupations de leur propre structure. C'est une instance consultative du conseil d'administration qui la saisit régulièrement sur des thèmes d'actualité. »

Cette publication éditée 3 fois par an a pour objectif d'apporter une meilleure connaissance des actions entreprises, au plan national, par chacun des mouvements membres de l'UNAF.

**Retrouvez cette lettre et ses archives sur
www.unaf.fr rubrique ressources documentaires**



Union nationale des associations familiales
28, place Saint-Georges - 75009 PARIS
Tél. : 01 49 95 36 00
www.unaf.fr